

AVIS D'APPEL D'OFFRES

LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RADIOCOMMUNICATIONS P25 SOUS FORME DE TEMPS D'ONDES ET SERVICES (SP2014-002)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour la location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes et de services pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes ainsi que pour les Services de sécurité incendie des municipalités de la MRC de Deux-Montagnes (à l'exception de la Ville de Saint-Eustache).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 120 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention « Location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes et services (SP2014-002) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à onze heures (11h), heure locale, jusqu'au 25 septembre 2014**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **25 septembre 2014**, à ou après onze heures (11h), heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'AQO, à l'ACI et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 6 août 2014

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier